

DES SOLUTIONS LOGEMENT POUR UN MEILLEUR TREMPLIN DANS LA VIE ACTIVE !

Parce que nous savons que l'accès au logement peut devenir un véritable parcours du combattant lorsque l'on est jeune actif ...

Action Logement vous propose une solution pour répondre à chaque situation :

- Choix de location
- Aide pour financer la caution
- Garantie de loyer
- Subvention pour alléger le loyer (spécial alternants)
- Accompagnement à la mobilité professionnelle

AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT !

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous.

AIDE MOBILI-JEUNE®, AIDE MOBILI-PASS®, AVANCE LOCA-PASS®, CIL-PASS MOBILITÉ®, GARANTIE LOCA-PASS® et Visale sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement. Les services complémentaires du conseil en financement sont proposés par les sociétés membres d'Action Logement ou leurs partenaires enregistrés à l'ORIAS (www.orias.fr).



LOUER



ACHETER



FAIRE DES TRAVAUX



BOUGER



SURMONTER
DES DIFFICULTÉS

CONTACTEZ-NOUS

Pour plus d'information sur les aides et services Action Logement :
www.actionlogement.fr

ActionLogement

Action Logement Services

Siège social : 66 avenue du Maine 75682 - Paris Cedex 14

SAS au capital de 20 millions d'euros - Société de financement agréée

RCS Paris 824 541 148 - APE : 6499Z

UN COUP DE POUCE POUR SE LOGER ?



DEP-JEUNES - Crédits photos : Fotolia, iStockphoto.com - février 2017 - Document non contractuel

ActionLogement

CONCRÉTISEZ VOS PROJETS AVEC ACTION LOGEMENT !

Vous avez moins de 30 ans, vous êtes en formation, étudiant en alternance ou jeune salarié, Action Logement vous apporte des solutions concrètes pour **vous loger** et pour vous permettre d'accomplir **votre projet professionnel**.



JE DOIS PRÉSENTER UN GARANT

Action Logement facilite gratuitement mon entrée dans les lieux en **se portant garant auprès de mon bailleur** :

- dans le parc social :
la GARANTIE LOCA-PASS®
- dans le parc privé : Visale



J'AI BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR FINANCER MA CAUTION

Action Logement **avance ma caution jusqu'à 500 €** au moment de mon entrée dans un nouveau logement grâce à l'AVANCE LOCA-PASS®.



JE RECHERCHE UN LOGEMENT À LOUER

Action Logement me propose **un large choix de locations adaptées à ma situation** : logement social, intermédiaire ou privé, résidences temporaires, colocation, etc.



“
Habitant l'est de la Seine-et-Marne, j'ai dû trouver un logement dans les Hauts-de-Seine, proche de la fac et de mon employeur actuel. Un copain de fac m'a parlé d'Action Logement et j'ai découvert que je pouvais bénéficier à la fois d'un garant et d'une aide pour payer mon loyer, ce qui m'a permis de trouver un studio à mi-chemin entre les deux.
”

Nathan, 23 ans, prépare un master en alternance. Il partage son temps, entre les cours à la fac de Nanterre et son emploi, chez un concessionnaire automobile de Gennevilliers.



JE DÉMÉNAGE POUR LE TRAVAIL

Action Logement **simplifie ma mobilité grâce à un service d'accompagnement personnalisé*** : recherche d'un logement, aide à l'installation et aux démarches administratives, aide financière, etc.

* Service CIL-PASS MOBILITE® et AIDE MOBILI-PASS®



JE SUIS EN FORMATION EN ALTERNANCE

Action Logement **prend en charge gratuitement une partie de mon loyer, jusqu'à 100 € par mois**, pour me rapprocher de mon école ou de mon entreprise : l'AIDE MOBILI-JEUNE®.



ET SI JE DEVENAIS PROPRIÉTAIRE ?

Avec Action Logement, bénéficiez de conseils, de services, d'offres et d'aides financières : conseil en financement, offres immobilières, prêt accession avec des conditions privilégiées...

Renseignez-vous.